





DOSSIER PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
2 mars 2023

CONTACT PRESSE : Manon CASSEGRAIN
manon.cassegrain@limoges-metropole.fr
05 55 45 78 65 - 06 62 89 77 71
www.limoges-metropole.fr

 @LimMetropole
 @LimMetropole

SOMMAIRE

Fiches presse :

- 1) Le programme d'actions 2023 de l'Office du Tourisme intercommunal**
- 2) Le projet de création d'une unité de production de biométhane de 2^{ème} génération**
- 3) La signature du Pacte territorial d'insertion 2022-2025**
- 4) Le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) de Limoges Métropole**

Ordre du jour et délibérations du conseil

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 02 MARS 2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 02 MARS 2023**

ORDRE DU JOUR

POINT I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2022

POINT II – DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1 - FINANCES, BUDGET

1.1 - Versement mobilité - taux à compter du 1er juillet 2023

1.2 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Noalis - opération "Les Sagnes" - réhabilitation de 64 logements rue des Sagnes à Limoges - contrat de la caisse des dépôts et consignations n°140518

1.3 - Garantie d'emprunt pour le logement social - Odhac87 - opération "Puy Mary" - construction de 17 logements 21 avenue de Limoges à Isle - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n° 141002

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 - Tableau des emplois budgétaires

2.2 - Modification des modalités d'attribution du « forfait mobilités durables »

2.3 - Directeur de l'abattoir de Limoges Métropole - détachement d'un agent communautaire

3 - FONCTIONNEMENT

3.1 - Partenariat de coopération décentralisée avec l'Intercommunalité des communes du Sine Occidental (Sénégal)

4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 - Association ESTER Technopole - convention d'objectifs et de moyens 2023

4.2 - Pôle européen de la céramique – programme d'actions 2023 : accompagnement de Limoges Métropole

- 4.3 - Parc Ester - Vente d'un bâtiment au profit de la société Oncomedics
- 4.4 - Festival de l'agriculture et de l'élevage de la Haute-Vienne
- 5 - GESTION DES ZONES D'ACTIVITES (HORS ESTER)**
 - 5.1 - Convention de louage d'emplacement privé aux fins d'apposer de la publicité - avenant n°1
 - 5.2 - Parc d'activité de la Grande Pièce - cession d'une parcelle de terrain à la société AFTRAL ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant
- 6 - ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES**
 - 6.1 - Commission consultative de règlement amiable - dossiers divers
- 7 - PROMOTION DU TOURISME**
 - 7.1 - Office de tourisme intercommunal : programme d'actions 2023
- 8 - GRANDS EQUIPEMENTS**
 - 8.1 - Concession de service public pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole : intégration des principes de laïcité et de neutralité du service public - avenant n°6
 - 8.2 - Contrat de concession de service public du centre aquatique - Modalités de facturation des contributions scolaires et associations sportives versées par Limoges Métropole - avenant n°7
- 9 - NUMERIQUE**
 - 9.1 - Aide au développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Gence
- 10 - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET FONDS EUROPEENS**
 - 10.1 - Contrat de développement et de transition avec ELAN et la Région Nouvelle Aquitaine
 - 10.2 - Programme opérationnel FEDER FSE + 2021 2027 - volet territorial des fonds européens - convention de partenariat avec Elan Limousin Nature Environnement

- 10.3 - Animation et suivi des 3 Contrats territoriaux des milieux aquatiques (CTMA) "VIENNE METROPOLITAINE" "VIENNE MEDIANE" et "BRIANCE" - validation des plans de financements prévisionnels
- 10.4 - Contrat de relance et de transition écologique - Demande de subvention 2023 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou fonds vert - Projet aménagement cyclable sur la RD n°29 entre l'avenue Benoît Frachon et la rue Maurice Utrillo
- 10.5 - Contrat de relance et de transition écologique - Demande de subvention 2023 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou fonds vert - Projet de réhabilitation et sécurisation des bâtiments de la station de l'eau à Limoges
- 10.6 - Contrat de relance et de transition écologique - Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et fonds vert 2023 - Projet de construction d'un centre de ressources pour l'électronique, photonique, hyperfréquences
- 10.7 - Contrat de relance et de transition écologique - Demande subvention Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et fonds vert 2023 - Projet d'installation d'une unité de production hydroélectrique sur une conduite d'adduction d'eaux brutes
- 11 - RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE ET INNOVATION**
- 11.1 - Soutien au programme d'actions 2023 de l'Université de Limoges
- 12 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**
- 12.1 - Bilan de la concertation préalable « l'avenir du traitement de nos déchets en Haute-Vienne et en Creuse : vers la création d'une unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur ? » -Enseignements et mesures mises en place
- 12.2 - Subvention à des porteurs de projet de l'économie circulaire sur le territoire de Limoges Métropole
- 12.3 - Convention avec Refashion pour la reprise des textiles, du linge de maison et des chaussures
- 13 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ACCESSIBILITE**
- 13.1 - Projet de valorisation du site du Mas de l'Âge sur la commune de Couzeix - Principes généraux et financiers de l'opération - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage
- 13.2 - Projet de valorisation du site du Mas de l'Âge sur la commune de Couzeix - Procédure de concertation préalable

14 - PLUi ET URBANISME

- 14.1 - Approbation de la modification simplifiée n°6 du Plan local d'urbanisme de Boisseuil – Correction des erreurs matérielles de zonage sur l'emprise de l'autoroute A20 et de la vallée de la Briance
- 14.2 - Approbation de la modification simplifiée n°7 du Plan local d'urbanisme de Boisseuil – Modification des règles d'aspect architectural des constructions au sein du règlement écrit
- 14.3 - Approbation de la révision allégée n°3 du Plan local d'urbanisme de Limoges – Réduction d'un Espace boisé classé
- 14.4 - Création d'une commission locale des sites patrimoniaux remarquables des communes de Limoges et de Feytiat

15 - AFFAIRES FONCIERES

- 15.1 - Acquisition de cinq parcelles de terrain situées au Palais-sur-Vienne lieudits " Maison Rouge, "Le Puy Moulinier" - propriété de la société WATTELEZ SA.
- 15.2 - Acquisition d'une parcelle de terrain située au Palais-sur-Vienne lieudit "Le Puy Moulinier" - propriété de Madame LAUTHIER
- 15.3 - Acquisition de seize parcelles de terrain situées à Rilhac-Rancon - propriété des consorts GAUDY
- 15.4 - Acquisition de deux parcelles de terrain situées à Rilhac-Rancon «Chemin de Bellevue» et «Les Pradelles» - propriété de Mme VIROLLE – DA SILVA
- 15.5 - Acquisition d'une parcelle de terrain située à Couzeix, 6 allée du Charbonnier - propriété des consorts BRESSY
- 15.6 - Acquisition d'une parcelle de terrain sise à Couzeix, 2 rue du Lys d'Argent - propriété de Monsieur et Madame PUYHAUBERT
- 15.7 - Acquisition d'une emprise de terrain située à Limoges rue d'Alger - propriété de Madame DUPONT et Monsieur MENUET
- 15.8 - Acquisition d'une parcelle sise au lieudit Fonterne à Aureil
- 15.9 - Désaffectation suivie du déclassement d'une emprise du domaine public en vue de sa cession au profit des époux MANEUF située Cour de la Grange de Boeuil, commune de Veyrac

15.10 - Constitution d'une servitude relative à l'établissement de canalisations électriques au bénéfice d'Enedis - commune du Vigen, 20 chemin de la Vigne

15.11 - Désaffectation suivie du déclassement d'une emprise du domaine public, située à l'angle des rues Dupuytren et Edouard Michaud à Isle, en vue de sa cession au profit de Monsieur VIDEAUD

16 - HABITAT

16.1 - Autorisation de mise en oeuvre d'un dispositif communautaire d'amélioration de l'habitat privé

16.2 - Charte de partenariat Dorémi

17 - RENOUELEMENT URBAIN

17.1 - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - avenant n°3 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole

18 - ANIMATION ET COORDINATION DES DISPOSITIFS D'INSERTION

18.1 - Autorisation pour l'attribution de subventions pour favoriser l'accès à l'emploi sur le territoire - Année 2023

18.2 - Signature du Pacte territorial d'insertion 2022-2025

19 - COORDINATION DES DISPOSITIFS EN LIEN AVEC LES POLITIQUES SOCIALES

19.1 - Convention territoriale globale intercommunale - Approbation des conventions de partenariats opérationnels avec la caisse d'allocations familiales

20 - VOIRIE

20.1 - Réaménagement de la place des Bancs et des rues adjacentes, à Limoges - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Limoges et Limoges Métropole

20.2 - Réaménagement de la place des Bancs et des rues adjacentes, à Limoges - procédure de concertation préalable

20.3 - Exercice de la compétence voirie - Evolution des conventions de mise à disposition de services entre Limoges Métropole et les communes membres concernées

20.4 - Propreté urbaine et maintenance voirie - Conventions de prestation de services de Limoges Métropole aux communes membres

21 - TRANSPORTS URBAINS

- 21.1 - Délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains - Approbation d'une gestion par concession et lancement de la procédure de passation
- 21.2 - Projet de Pôle d'échanges multimodal de Beaublanc - Bilan de la concertation préalable

22 - INFRASTRUCTURES ET SERVICES CYCLABLES

- 22.1 - Délivrance des autorisations d'occupations temporaires du domaine public par les communes dans le cadre du déploiement d'un service de free floating - avis de Limoges Métropole en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité

23 - BIODIVERSITE

- 23.1 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en place d'une gestion éco-pastorale de terrains communaux à Bonnac-la-Côte

24 - AMENAGEMENT DES RIVIERES

- 24.1 - Convention de coopération public-public entre Limoges Métropole et l'Université de Limoges relative à la recherche des sources de pollution et l'amélioration des connaissances sur la qualité des cours d'eau du territoire communautaire

25 - TRANSITION ENERGETIQUE

- 25.1 - Désignation du lauréat de l'appel à projets de Limoges Métropole pour la création d'une unité de production de biométhane de 2ème génération, dite unité de pyrogazéification

26 - CONCESSIONS D'ELECTRICITE ET DE GAZ

- 26.1 - Accord de méthode relatif à l'adhésion au nouveau modèle de cahier des charges de la convention de concession de la distribution publique de gaz naturel sur le périmètre historique

27 - ALIMENTATION

- 27.1 - Partenariat Solidarité Paysans Limousin 2021-2023

28 - BHNS

- 28.1 - Projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) de Limoges Métropole - Programme de l'opération

- 28.2 - Projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) de Limoges Métropole - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage
- 28.3 - Bus à haut niveau de service - ligne B - Investigations géotechniques, recherche d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les enrobés - Convention avec le Département de la Haute-Vienne



FICHES PRESSE

- 1. Programme d'actions 2023 de l'Office de Tourisme intercommunal**
- 2. Projet de création d'une unité de production de biométhane de 2^{ème} génération, dite unité de pyrogazéification**
- 3. Signature du Pacte territorial d'insertion 2022-2025**
- 4. Le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) de Limoges Métropole**

1. Programme d'actions 2023 – Office de tourisme intercommunal

L'Office de tourisme intercommunal (OTI) assure une mission d'information et d'accueil des touristes et des résidents. Par ailleurs, il assure la promotion touristique du territoire, en cohérence avec les organismes existant au niveau départemental et régional.

Bilan 2022 :

La fréquentation touristique du territoire communautaire est en hausse pour l'année 2022 (+15% de nuitées dans les hébergements marchands). Les socioprofessionnels ont pour la plupart retrouvé un niveau d'activité comparable à celui d'avant la crise sanitaire. Il faut noter le retour des clientèles européennes et la fréquentation record des visites guidées au cours de l'été.

Dans l'objectif de participer à l'augmentation du nombre de visiteurs sur le territoire, le plan d'actions 2022 de l'OTI était articulé autour du renforcement des actions de promotion-communication avec notamment la mise en ligne du nouveau site de l'OTI en juin 2022 et le début des travaux de modernisation des locaux, de commercialisation et d'animation des socioprofessionnels.

Perspectives 2023 :

Le plan d'actions de l'OTI s'inscrit dans la continuité de l'année précédente avec les priorités suivantes :

- Poursuite des actions de promotion sur les cibles nationale et de proximité au travers du site internet, des réseaux sociaux, des relations presse et influenceurs ;
- Développement de la promotion sur les cibles internationales en s'appuyant sur le Contrat de destination Limoges qui sera effectif en 2023 ;
- Commercialisation de produits individuels et groupes avec des actions de prospection de nouveaux clients ;
- Refonte et simplification du Limoges City Pass dans une logique plus commerciale ;
- Poursuite de l'animation des réseaux et communautés constituées (ambassadeurs, greeters, office de tourisme des enfants) ;
- Poursuite de l'activité de visites guidées en lien avec le label Ville d'Art et d'Histoire et développement de l'offre de visites d'entreprises ;
- Renforcement des partenariats avec la Société Publique Locale Terres de Limousin et les offices de tourisme voisins.

Projets pilotés par Limoges Métropole en lien avec l'OTI

- Finalisation des travaux de modernisation des locaux Boulevard de Fleurus,
- Acquisition et implantation de bornes numériques à contenus touristiques,
- Etude de programmation pour le nouvel office de tourisme Place de la République,
- Mise en œuvre du Contrat de destination Limoges pour développer la fréquentation étrangère sur le territoire.

Soutien de Limoges Métropole

Le budget global du programme d'actions de l'OTI s'établit à 1 245 000€ pour l'année 2023. Pour accompagner le plan d'actions présenté, il est proposé d'attribuer une aide financière directe de 804 500 €, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens. Par ailleurs et en complément de l'accompagnement financier, Limoges Métropole assure directement la charge des loyers des locaux mis à disposition de l'OTI, boulevard de Fleurus.

Pour mémoire, ces dépenses de fonctionnement (loyers et entretien) étaient inscrites au budget à hauteur de 82 320 € TTC pour l'année 2022.

2. Projet de création d'une unité de production de biométhane de 2^{ème} génération

Limoges Métropole a adopté en mars 2021 son Plan climat air énergie territorial (PCAET) et se fixe comme objectif à l'horizon 2050, une production d'énergie renouvelable sur son territoire de plus de 1 000 GWh/an.

Aussi, Limoges Métropole a affirmé, au sein de son projet de territoire son souhait de créer un écosystème urbain adapté à son milieu et sa volonté de créer des unités de production de biogaz sur son territoire, et notamment une unité de pyrogazéification.

En effet, en complément de la méthanisation, filière mature utilisant les déchets fermentescibles, les nouvelles techniques émergentes pour la production de gaz renouvelables et bas-carbone recouvrent la gazéification, valorisation de biomasse sèche et résidus solides.

Le positionnement de Limoges Métropole, dans un environnement où les filières agricoles et sylvicoles sont importantes, permet d'envisager la gazéification comme une innovation adaptée au territoire.

Pour cela, une étude de faisabilité a permis de vérifier la pertinence d'une telle installation et de présenter les solutions techniques, économiques et réglementaires les plus adaptées à la réalisation d'une unité de production de biométhane de 2^{ème} génération.

Cette étude, portée par Limoges Métropole, a été subventionnée à hauteur de 50% par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets « Production innovante de gaz vert », et 15% par Gaz réseau distribution France (GRDF).

Suite aux conclusions de l'étude, Limoges Métropole a validé un scénario de développement d'une unité de 40 000 tonnes d'intrants par an, valorisant dans un premier temps de la biomasse propre (plaquettes forestières, bois classe A), avec l'introduction d'une part croissante de déchets de biomasse (cartons, bois de classe B...) une fois le processus technique sécurisé. **L'objectif est d'atteindre 60% de déchets.**

Limoges Métropole a été retenu lauréat de l'appel à projets « Démonstrateur de pyrogazéification d'injection dans le réseau de gaz » de GRDF. Le projet sera donc crédité d'une aide de GRDF de 600 000 €, dès les études d'avant-projet.

Ce projet, pour aboutir, devra s'intégrer dans le futur appel à projets de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) relatif au contrat d'expérimentation, comme prévu dans la loi énergie et climat.

Fort de ces conclusions et de cet environnement institutionnel encourageant une telle initiative, Limoges Métropole a décidé de faire appel à l'initiative privée via un appel à projets qu'elle a lancé au 1er trimestre 2022.

Le projet proposé par IDEX (exploitant du site) et EQTEC PLC (équipementier) est conforme aux attentes de Limoges Métropole et permettrait d'injecter 80GWh/an de biogaz dans le réseau de distribution publique, soit la totalité des objectifs en biogaz du PCAET de Limoges Métropole à l'horizon 2050.

Compte-tenu de ces éléments, le comité de pilotage propose de retenir ce groupement, et de poursuivre les discussions avec lui pour qu'il puisse intégrer le pôle de transition énergétique, au lieu-dit Anguernaud, au Palais-sur-Vienne, sur un terrain propriété de Limoges Métropole.

De plus, dans le cas où une société de projet dédiée serait créée, Limoges Métropole pourrait entrer au capital, selon une participation qu'il resterait à déterminer.

3. Signature du Pacte territorial d'insertion 2022 - 2025

Afin d'améliorer la situation des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), le Département de la Haute Vienne a élaboré un Programme départemental d'insertion (PDI), qui, définit les orientations de la politique d'insertion en Haute-Vienne pour la période 2022-2025.

⇒ Ce document fixe quatre grandes priorités :

- La dynamisation des parcours d'insertion en s'appuyant sur une meilleure valorisation des compétences et aptitudes des bénéficiaires et un accès facilité aux dispositifs de mise en activité ;
- Le développement des dispositifs d'accompagnement individualisé permettant de travailler, de manière globale et concomitante, sur les difficultés sociales et l'insertion professionnelle ;
- Le renforcement du contrôle des obligations incombant aux bénéficiaires dans le cadre du contrat d'engagements réciproques en vue de garantir le juste droit à l'allocation et l'équité entre usagers ;
- La mobilisation de nouveaux leviers permettant de développer l'offre d'insertion et de garantir l'efficacité de la politique départementale.

Le Pacte territorial pour l'insertion (PTI) du Département de la Haute-Vienne quant à lui décline de manière opérationnelle les orientations fixées par le Plan Départemental d'Insertion (PDI).

Couvrant la période 2022-2025, ce PTI a été élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de l'insertion et avec, pour la première fois, des représentants des travailleurs sociaux du Département et des bénéficiaires du RSA. Cette pluralité d'acteurs a permis d'assurer la déclinaison opérationnelle des orientations du PDI, tout en veillant à harmoniser les actions des partenaires.

Cette démarche opérationnelle s'appuie sur trois grands principes d'intervention :

- **Faire de l'accès à l'emploi le premier facteur d'insertion** : les approches des parcours d'insertion, parfois séquentielles, ne prennent pas suffisamment en compte le fait que l'emploi, lui-même, facilite la résolution d'un grand nombre de difficultés,
- **Une mise en œuvre territorialisée du Pacte** : la politique départementale d'insertion est déclinée de façon homogène sur l'ensemble du territoire haut-viennois afin de répondre aux besoins des publics quel que soit leur lieu de résidence,
- **Une démarche évaluative du PTI** : la précédente démarche a démontré la plus-value d'une évaluation régulière de chacune des actions programmées. Cette ambition est ici réaffirmée.

Limoges Métropole, de par sa compétence insertion et parce qu'elle porte notamment des outils d'insertion tels que le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), le dispositif des clauses sociales, la démarche de Cité de l'Emploi, s'est largement impliquée dans l'élaboration de cette démarche partenariale et continuera de s'investir dans la réalisation des objectifs identifiés.

4. Projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) de Limoges Métropole

Le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS), lancé en 2016, est la clé de voûte du futur réseau des transports en commun de Limoges Métropole et le support d'un projet de réaménagement global de l'espace public autour des tracés.

La phase d'études préliminaires étant achevée, Limoges Métropole a réalisé un programme pour lancer la phase opérationnelle du projet. Le programme de l'opération comprend l'ensemble des objectifs, les fonctionnalités et les invariants du projet. Celui-ci servira de base à l'établissement du cahier des charges de la maîtrise d'œuvre et à la constitution des dossiers réglementaires.

Rappel du contexte et des principales décisions prises entre 2016 et 2022

Le BHNS est l'outil principal de la stratégie formalisée dans le Plan de déplacements urbains (PDU 2020-2030 et du projet de territoire de Limoges Métropole. Il constitue :

- **La colonne vertébrale du futur réseau TCL (transport en commun de Limoges)** : il doit permettre la montée en charge sur les lignes aujourd'hui saturées, le rabattement des lignes secondaires et proposer une alternative crédible pour les automobilistes,
- **Un support de requalification urbaine** : le BHNS doit renforcer l'attractivité de la ville par l'aménagement d'espaces publics qualitatifs, favorisant l'usage des transports en commun et des modes actifs,
- **Le vecteur du désenclavement des quartiers prioritaires** : il s'inscrit dans les projets de renouvellement urbain de La Bastide, Beaubreuil et du Val de l'Aurence,
- **Une réponse à l'enjeu de transition énergétique et de résilience climatique** : par l'utilisation de véhicules « propres » et grâce aux trajets automobiles reportés sur les transports en commun et les modes actifs ainsi qu'aux aménagements paysagers et favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

Le projet a fait l'objet d'études de faisabilité et d'études préliminaires ayant permis à Limoges Métropole de prendre les décisions nécessaires à la définition du présent programme (11 délibérations approuvées par le conseil communautaire de 2016 à 2022, dont :

- 30 juin 2016 : Schéma de principe du projet de transport collectif en site propre ;
- 9 mars 2017 : Schéma de gouvernance partenariale du projet ;
- 30 juin 2017 : Études de faisabilité du projet Transports en commun en sites propres ;
- 3 octobre 2017 : Choix de l'énergie électrique du matériel roulant ;
- 22 novembre 2019 : Bilan de la concertation publique ;
- 30 mars 2021 : Candidature au 4e appel à projet TCSP et pôles d'échanges multimodaux ;
- 5 mai 2022 : Déclaration d'intention d'organiser une concertation préalable à la réalisation du projet du BHNS

Les trois objectifs principaux de ce projet

Ses objectifs et sa finalité ont été élaborés et validés au titre du projet de territoire de Limoges Métropole en 2021.

- **Objectif 1. Transport et mobilité durable : le choix du Bus à haut niveau de service comme clé de voute de la réorganisation du réseau et du plan de déplacements urbain.**

Les études ont montré que l'exploitation du BHNS, avec des véhicules articulés satisfaisant aux objectifs de vitesse commerciale, de fréquence et de régularité qui lui ont été assignés, offre une capacité suffisante pour la mise en œuvre de la réorganisation du réseau de Limoges Métropole.

Les tracés du BHNS ont été définis au terme d'une analyse comparative de nombreuses variantes sur les critères suivants : potentiel de desserte, potentiel d'amélioration de la vitesse commerciale, contraintes circulatoires, largeurs d'emprises, enjeux urbains.

Le potentiel de desserte :

- **Pour la ligne A**, les arrêts permettent un accès à près de 50 000 habitants à moins de 5 minutes à pied. Elle dessert notamment les quartiers de Beaubreuil, d'ESTER, du Puy

Ponchet, de la gare des Bénédictins, du centre-ville, du lycée Renoir, de l'Université de Vanteaux et du Centre hospitalier universitaire (CHU).

- **Les arrêts de la ligne B** couvrent une population de 66 500 habitants dans un rayon de 5 minutes de marche. La ligne B dessert notamment le Val de l'Aurence, le campus universitaire la Borie, le centre-ville, le quartier de la mairie de Limoges et la ville de Panazol.

Les lignes de BHNS viennent également renforcer l'offre de rabattement des voyageurs pendulaires grâce à la réorganisation des lignes structurantes et leur connexion aux différents pôles d'échanges multimodaux avec parcs relais, dont les plus importants en projet : entrée de Ville Ouest (direction Angoulême) ; Beaublanc (direction Couzeix) ; entrée de Ville des Casseaux (autoroute A20 Paris > Toulouse).

L'ambition de report modal vers les transports en commun représente plus de 30% par rapport à la période d'avant la crise sanitaire, soit atteindre les 20 millions de voyages par an sur le réseau. A la fin de l'année 2022, un peu plus de 14 millions de voyages ont été effectués.

Actuellement, 7 millions de voyages sont à 0 émissions de gaz à effet de serre, avec les deux lignes de BHNS, 18 millions de ces voyages le seront.

Pour proposer une alternative crédible à l'automobile avec des coûts de fonctionnement maîtrisés, **les deux lignes de BHNS offriront un niveau et une qualité de service proche du Tramway**. Les **temps de parcours sont garantis** par des **aménagement de voies réservées au BHNS** (intégralement ou partiellement) partout où les emprises de voirie et la restauration des autres fonctions de la voirie (circulation, végétalisation, continuités piétonnes et cyclables) le permettent et par **la priorisation du BHNS aux carrefours à feux**.

En quelques chiffres, les lignes BHNS représentent :

- Un gain de temps de 7 minutes par voyages pour un usager moyen actuel des TC,
- Un gain de temps d'attente moyen de 2 minutes et demie,
- Un gain de temps moyen de 3 minutes pour les usagers moyens actuels qui utiliseraient les lignes de BHNS au lieu de la voiture.

Ces éléments **garantissent à la fois l'augmentation significative de la vitesse commerciale** sur les axes du centre-ville par rapport à la situation actuelle et **la régularité du service toute la journée** pour le maintien de la fréquence de passage, y compris en heures de pointe.

- **Objectif 2. Le renouvellement urbain : le BHNS au service du désenclavement des quartiers prioritaires, de la qualité architecturale et paysagère des espaces desservis.**

Les tracés des deux lignes ont une interface forte avec les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence, qui font l'objet de vastes programmes de rénovation urbaine dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

L'amélioration de l'offre de transport dans ces quartiers et des liaisons avec le centre-ville constitue un support majeur de ces programmes. Dans le centre-ville de Limoges, le BHNS sera accompagné d'une réfection des voiries et espaces publics de façade à façade, visant à l'embellissement des espaces et la mise en valeur du patrimoine architecturale.

- **Objectif 3. Transition énergétique et résilience climatique : un projet de BHNS « laboratoire » des mobilités et de l'aménagement durables avec :**

- **La participation à la transition énergétique du territoire** par le report modal et l'exploitation des lignes par du matériel roulant électrique. Ainsi, le projet présente un bilan carbone préliminaire satisfaisant avec 39 062 teq CO₂ économisées sur 30 ans, comprenant les émissions liées à la construction.

- **L'adaptation au changement climatique** : le projet intègre les projections du GIEC et DRIAS sur l'évolution du climat dans les prochaines décennies. Ces projections ont guidé la

construction de l'objectif d'adaptation de l'espace public aux effets de ces changements par des méthodes de conception durable de l'espace public comme notamment **la lutte contre les îlots de chaleur urbain** par la mise en œuvre de protections végétales et de revêtements ne retenant pas la chaleur ou **la gestion intégrée des eaux pluviales** pour limiter les phénomènes de ruissellement et d'inondations locales.

Modalités de réalisation

Limoges Métropole est maître d'ouvrage du projet au titre de ses compétences d'autorité organisatrice de la mobilité durable, de gestionnaire de voirie, de gestionnaire des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Le périmètre de l'opération concerne principalement l'emprise des deux lignes BHNS qui comprend l'aménagement de la plateforme, des stations, mise en place des équipements de transport ; les voiries et espaces publics le long du tracé et la réfection des réseaux d'eau potable et eaux usées.

La réalisation des études et des travaux sera confiée à un maître d'œuvre externe dont la mission se déroulera en deux temps :

1. études et dossiers réglementaires communs aux lignes A et B ; travaux de la ligne A s'étalant de 2023 à 2028.
2. études et travaux de la ligne B de 2026 à 2030.

Volet réglementaire

Le projet de BHNS a fait l'objet d'une première concertation au titre du code de l'urbanisme en 2019, dont le bilan a été approuvé par délibération en novembre 2019. Au vu de l'évolution du projet et des nouveaux objectifs définis, une nouvelle concertation publique aura lieu en 2024, suite à la déclaration d'intention.

Le projet devra par la suite, après l'organisation d'une enquête publique unique, faire l'objet d'un arrêté d'autorisation environnementale, d'une déclaration de projet et probablement d'une déclaration d'utilité publique valant Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU).

Enveloppe financière prévisionnelle et répartition

Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 212,7 M€ HT en valeur 2022, avec 134,5 M€ pour la ligne A et 78,3 M€ pour la ligne B.

Le projet est majoritairement financé par le budget annexe des transports de Limoges Métropole. Le budget général et le budget annexe assainissement financent les études et travaux en lien avec les réseaux humides.

Le projet est lauréat du 4^{ème} appel à projet TCSP lancé en 2021, ouvrant droit à une subvention de 12,08 M€ pour la ligne A et 3,8 M€ pour la ligne B. Le versement de ces subventions est conditionné à un démarrage des travaux avant la fin de l'année 2025.

Il apparaît que les études et travaux liés à la réalisation de ce projet relèvent simultanément de la compétence de deux maîtres d'ouvrage distincts, la Ville de Limoges et Limoges Métropole, chacun dans l'exercice de leurs compétences propres

Le financement des études et travaux nécessaires à la bonne exécution de l'opération se répartit comme suit, en fonction des compétences de la Ville dont la maîtrise d'ouvrage est temporairement transférée à Limoges Métropole, à savoir :

- Réseau d'éclairage public : 20 % Ville ; 80 % Limoges Métropole,
- Réseau de fibre optique : 20 % Ville ; 80 % Limoges Métropole,
- Défense contre l'incendie : 20 % Ville ; 80 % Limoges Métropole,

Limoges Métropole recherche activement d'autres opportunités de financements, notamment sur le volet gestion intégrée des eaux pluviales en lien avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.